

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01979

Numéro SIREN : 382 919 306

Nom ou dénomination : A.C.A.

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 17890

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service
où doit être
déposée cette
déclarationAdresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS ACA
326 Ave du Taillan MedocIdentification du
destinataire**33320 EYSINES****38291930600011**

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Commerce et réparation automobSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	326 778
-------------------	---------------------------------------	--	--	--	---------

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quindecies
---------------	---	---	---	--	--

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 20664 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une
comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabilitéExpert

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : C2EC

I
- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

Monsieur CANDOTTO Pascal

Président

A EYSINES

le 03052021

SAS ACA
31122020

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS ACA**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SAS ACA			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 326 Ave du Taillan Medoc			Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 2 9 1 9 3 0 6 0 0 0 1 1			Néant ☐ *						
			Exercice N, clos le, 31122020						
			N-1 31122019						
			Brut 1						
			Amortissements, provisions 2						
			Net 3						
			Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	108 850	AC	84 959	23 891	45 661	
		Frais de développement*	CX	1 620 871	CQ	1 012 892	607 979	774 172	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	39 612	AG	33 261	6 351	3 641	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	279 083	AS	202 790	76 293	93 683	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 022 122	AU	466 122	556 001	515 436	
		Immobilisations en cours	AV	81 221	AW		81 221		
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD	3 927	BE		3 927	3 927
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	111 046	BI		111 046	61 046
TOTAL (II)		BJ	3 266 733	BK	1 800 024	1 466 708	1 497 565		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN	61 729	BO		61 729		
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	1 044 456	BU	71 843	972 613	688 753	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	71 149	BW		71 149	15 082	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	515 447	BY	4 223	511 223	505 575	
		Autres créances (3)	BZ	63 339	CA		63 339	753 948	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	438 822	CG		438 822	458 159		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	28 208	CI		28 208	25 138		
	TOTAL (III)	CJ	2 223 149	CK	76 066	2 147 083	2 446 655		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	5 489 882	1A	1 876 091	3 613 791	3 944 220		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	111 046	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS ACA			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 220 400)	DA	220 400	220 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 034 465	1 034 465
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 363	11 540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	(489 654)	(657 287)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(307 462)	176 456
	Subventions d'investissement	DJ	54 858	109 717
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	532 971	895 292
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 813 363	1 196 024
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	32 687	368 362
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	396 376	352 644
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	473 638	799 118
	Dettes fiscales et sociales	DY	308 757	227 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	678	
	Autres dettes	EA	55 322	74 500
Compte régul.	EB		30 975	
TO TAL (IV)	EC	3 080 820	3 048 928	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	3 613 791	3 944 220	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 027 600	1 823 086
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	147	30	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 467 596	FB		FC	6 467 596	6 257 124	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	(286 008)	FE		FF	(286 008)	(224 476)	
		FG	2 068 801	FH	4 168	FI	2 072 970	2 044 913	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 250 389	FK	4 168	FL	8 254 558	8 077 562	
	Production stockée *					FM	61 729	(9 230)	
	Production immobilisée *					FN	87 716	166 557	
	Subventions d'exploitation					FO	450 364	249 527	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	46 386	67 031	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15	534	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 900 768	8 551 981
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 791 579	4 976 165	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(329 940)	143 839	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	2 745	(5 166)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 897 892	1 710 742	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	76 682	60 547	
	Salaires et traitements *					FY	927 108	892 908	
	Charges sociales (10)					FZ	339 314	319 335	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	401 092	272 777
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	71 843	50 609
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	47 596	105	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 225 911	8 421 863
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(325 143)	130 118	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14	20	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	673	6 775	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	687	6 796	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 591	31 886	
	Différences négatives de change					GS	3 771	18 553	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	31 363	50 439	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(30 675)	(43 643)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(355 818)	86 475	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise SAS ACA				Néant ☐ *															
		Exercice N		Exercice N-1															
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	27 353															
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	54 858	97 177														
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	82 211	97 177														
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	6 695	100														
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	27 160	39 458														
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		253														
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	33 855	39 810														
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	48 356	57 367														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ																
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		(32 614)														
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	8 983 666	8 655 954														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	9 291 129	8 479 498														
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(307 462)	176 456														
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO															
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY															
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG															
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	74 166	72 765													
			- Crédit-bail immobilier	HQ															
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH															
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ															
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK															
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX															
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC															
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD															
	(9)	Dont transferts de charges		A1															
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2															
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3															
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	74	70													
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9																	
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels</td> <td>33 855 82 211</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	33 855 82 211				
Exercice N																			
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	33 855 82 211																		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs										
Exercice N																			
Charges antérieures	Produits antérieurs																		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REAFECT AITON PARTIE FACT	417	
ANNUL RRR FACT PAIS REFAI	3 110	
DIFFERENCE FACT NC EQUIPEM	570	
CB LCL 6729 PASCAL C 195	2 598	
recl	(20 705)	
Trf immob. Sortie	20 587	
recl	(26 661)	
Trf immob. Sortie	16 553	
Trf immob. Sortie	26 661	
EXT FNP SCP CAMBRON ARTIC	(800)	
LE COMPTOIR DES CYBERMONN	10 722	
RECLASS FRAIS HUISSIER CAMBRON	800	
ORANGE 12/2020 PENALITES COMMERCIALES	2	
VIR COFIDIS 1% DU PRET TR		627
ESSAI CB DE MME PETIT		1
intérêts cir		26 725
fact girard guy michel		(41 667)
Fact GIRARD GUY MICHEL		41 667
facture pires pina jean		(17 500)
facture pires pina jean		(25 417)
Fact MARTEL MICHEL		17 500
Fact PIRES PINA JEAN		25 417
Rep. Sub. n°1		54 858
Trf immob. Dérog.		
reclasst		
Totalisation	33 855	82 211

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ACA										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	1 636 056		D8		D9	148 665	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	32 632		KE		KF	6 980	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM			KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP			KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS	292 406		KT		KU	28 982
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	664 566		KW		KX	92 468
		Matériel de transport *				KY	204 323		KZ		LA	79 848
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	82 595		LC		LD	4 640
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ	81 221	
	Avances et acomptes				LK			LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 243 890		LO		LP	287 159	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
Autres participations				8U			8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	3 927		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	61 046		1U		1V	50 000		
TOTAL IV				LQ	64 973		LR		LS	50 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	2 977 551		ØH		ØJ	492 804		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ	55 000		DØ	1 729 721	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV			LW	39 612	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX			LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD			ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG			MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	42 305		MK	279 083	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	3 767		MN	753 266	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	102 551		MQ	181 621	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS			MT	87 235	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV			MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			NA	81 221	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND			NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	148 623		NH	1 382 426	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU			M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX			ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B			2C	3 927	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E			2F	111 046	2G			
TOTAL IV		I3		NJ			NK	114 973	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	203 623		ØL	3 266 733	ØM			

Exercice N clos le : 31 12 2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO Taux						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ACA										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	816 223	EL	800 596	EM	518 968	EN	1 097 851	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	28 991	PF	7 622	PG	3 352	PH	33 261	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	198 723	QA	29 818	QB	25 752	QC	202 790	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	273 913	QE	311 092	QF	273 913	QG	311 092	
	Matériel de transport		QH	107 489	QI	42 900	QJ	55 302	QK	95 088	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	54 646	QM	59 942	QN	54 646	QO	59 942	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	634 771	QV	443 753	QW	409 612	QX	668 912	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	1 479 986	ØP	1 251 970	ØQ	931 931	ØR	1 800 024	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
			6E		6F		6G		6H	
			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
			9U		9V		9W		9X	
			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	46 386	6P	71 843	6R	46 386	6S	71 843	
	Sur comptes clients	6T	4 223	6U		6V		6W	4 223	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	50 609	TY	71 843	TZ	46 386	UA	76 066	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	50 609	UB	71 843	UC	46 386	UD	76 066	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	71 843	UF	46 386					
		UG		UH						
		UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA										Néant ☐ *	
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	111 046	UV	111 046	UW				
	Clients douteux ou litigieux		VA	4 433		4 433					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients		UX	511 014		511 014					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	395		395					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	12 520		12 520					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 404		3 404					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	47 020		47 020					
	Charges constatées d'avance		VS	28 208		28 208					
	TOTAUX		VT	718 040	VU	718 040	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	147		147						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 813 216		1 156 371		656 845				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	473 638		473 638						
Personnel et comptes rattachés		8C	87 708		87 708						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	133 469		133 469						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	28 931		28 931						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	34 832		34 832						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	23 817		23 817						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	678		678						
Groupe et associés (2)		VI	32 687		32 687						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	55 322		55 322						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 684 445	VZ	2 027 600		656 845				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	840 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	221 025	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS ACA		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122020			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB			
	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 218		
	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX			
	WJ	2 598	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			WN			
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)			XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I					WR	7 409	
II. DÉDUCTIONS							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :			XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .			ZY			
	Majoration d'amortissement *			XD			
	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA				
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC				
Zone de développement prioritaire (art.44 septidécies)			PB				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)			XI				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	0			
			XO	326 778			

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2020

Libellé	Montant
INTERETS C/C NON DEDUCTIBLE	2 593
Totalisation	2 593

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2020

Libellé	Montant
INTERETS RETARD CIR	26 725
Totalisation	26 725

Désignation de l'entreprise SAS ACA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 423 240	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	1 423 240	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	326 778	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 750 017	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	121 551	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS ACA										Néant ☐ *				
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(657 287)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB	8 823							
					{ - Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	176 456		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
					Report à nouveau	ZG	(489 654)							
TOTAL I			ØF	(480 831)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(480 831)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
										Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	705 915		707 236			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	326 325		XQ	326 325		317 537			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	38 974					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	170 226		59 951			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	656 453		626 018			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 897 892		1 710 742			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	35 489		34 058		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	41 193		26 489		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	76 682		60 547		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	976 483		800 336			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	540 780		456 828			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *							ØB	875 116					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			% 5,00 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)						
								ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA			Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%	JL	
								Plus-values à 19%		JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD			Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%	JO	
								Plus-values à 19%		JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS ACA**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cfétat 2059A-Détail...	144 855	81 054		63 802
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	207 154	143 353	143 353			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			143 353				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(B)	(C)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2020

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
LIT 002 à 006-L 02/12/2013	542		542									
LIT 008-LIT DUO 13/02/2014	1 511		1 511									
FRM 008-FRM DOL 30/05/2014	269		269									
FRM 005-FRM ACT 25/05/2014	386		386									
FRM 009 08/06/2014	416		416									
LPL 005-LEVE-PE 31/07/2014	705		705									
LPL 008-LEVE PE 20/08/2014	459		459									
FRC 001-FRM INV 31/01/2015	789		789									
LIT 012 à 014-L 20/02/2015	562		562									
LIT 015 à 017-L 04/03/2015	562		562									
FRC 002-FRM INV 22/03/2015	789		789									
LIT 018-LIT XXL 14/04/2015	1 327		1 327									
FRC 003-CLEMATI 26/07/2015	566		566									
LPV 003 -RELEVE 01/01/2016	1 549		1 549									
FRM 028 ACTION 01/01/2016	278		278									
MAT 003-MATEL 18/04/2016	735		691		44		(44)	(44)				
LPL 012-SOULEVE 07/11/2016	500		415		85		(85)	(85)				
* -FRM DEMO CHA 26/02/2017	2 977		2 290		686		(686)	(686)				
LPL 013 31/03/2017	542		407		135		(135)	(135)				
MAT 005-MATEL 10/07/2017	734		510		224		(224)	(224)				
FRE MAGIX AA2 M 30/04/2018	2 900		1 548		1 352	6 635	5 283	5 283				
CORPUS F5 VS 09/01/2019	23 207		9 180		14 028	20 036	6 009	6 009				
REMORQUE SOU 31/03/2008	2 124		2 124									
AW209GT-FIAT P 30/07/2014	4 400		4 400			400	400	400				
EL935EJ -PEUGEO 13/03/2017	17 847		12 216		5 632	16 357	10 725	10 725				
C.B décaissement 13/10/2017	37 509		24 110		13 399	67 654	54 255	54 255				
DM975SM -SKODA 18/12/2017	4 945		2 423		2 522	41 667	39 144	39 144				
FD-112-SG LED T 01/01/2019	8 622		3 238		5 384	28 989	23 605	23 605				
NISSAN NAVARA A 29/04/2019	7 500		2 392		5 108		(5 108)	(5 108)				

2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2020

FJ-604-AM LED H 01/07/2019	19 603	4 400	15 203	25 417	10 213	10 213	
Totalisation	144 855	81 054	63 802	207 154	143 353	143 353	

2059A - Divers autres éléments au 31/12/2020

Libellé	Court terme	Long terme			Plus-values
		19%	15% ou 12,8%	0%	
Totalisation					

Désignation de l'entreprise :				SAS ACA	Néant ☐
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS ACA**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4		
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3					
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ACA					Néant ☐ *
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 % taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (ligne 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés {	4				
	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : SAS ACA				
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois : 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
		n°1: 100%	n°2: 100, %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	OA	6 467 596	6 467 596	
Production vendue - Biens	OA	(286 008)	(286 008)	
Production vendue - Services	OA	2 072 970	2 072 970	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	8 254 558	8 254 558	8 254 558
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	15	15	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	87 716	87 716	
Subventions d'exploitation reçues	OF	450 364	450 364	
Variation positive des stocks	OD	391 668	391 668	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	929 764	929 764	929 764
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	5 791 579	5 791 579	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON	2 745	2 745	
Autres achats	ON	819 070	819 070	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	678 331	678 331	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	47 596	47 596	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	7 339 322	7 339 322	7 339 322
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	OG	1 845 000	1 845 000
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA		1 845 000	

Désignation de l'entreprise : SAS ACA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 254 558	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	8 254 558	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	15	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	87 716	
Subventions d'exploitation reçues	OF	450 364	
Variation positive des stocks	OD	391 668	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	929 764	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	6 613 394	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	678 331	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	47 596	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	7 339 322	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 845 000
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 845 000
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	8 254 558	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 38291930600011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACA

ADRESSE (voie) 326 Ave du Taillan Medoc

CODE POSTAL 33320

VILLE EYSINES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 575

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 527

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination FPCI OPPORTUNITES REGIONS 2

N° SIREN (si société établie en France) 424562445 % de détention 38,48 Nb de parts ou actions 424

Adresse : N° 24 Voie AVENUE DE L'AGRICULTURE

Code postal 63100 Commune CLERMONT FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CANDOTTO Prénom(s) Pascal

Nom marital % de détention 35,84 Nb de parts ou actions 395

Naissance : Date 06051966 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 16 Voie AVENUE RENE ANTOUNE

Code postal 33320 Commune EYSINES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique CANDOTTO Prénom(s) NICOLAS

Nom marital % de détention 11,89 Nb de parts ou actions 131

Naissance : Date 17111995 N° département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse : N° 16 Voie AVENUE RENE ANTOUNE

Code postal 33320 Commune EYSINES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 38291930600011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ACA

ADRESSE (voie) 326 Ave du Taillan Medoc

CODE POSTAL 33320 VILLE EYSINES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2021

[illegible]

A.C.A
Société par actions simplifiée
au capital de 220 400 euros
Siège social : 326 Avenue du Taillan
33320 EYSINES
382 919 306 RCS BORDEAUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 307 462 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **307 462 euros**

Au compte « Report à nouveau » avant affectation : -489 654 euros

Affectation en totalité au compte « Report à nouveau »
Qui s'élève ainsi à -797 116 euros

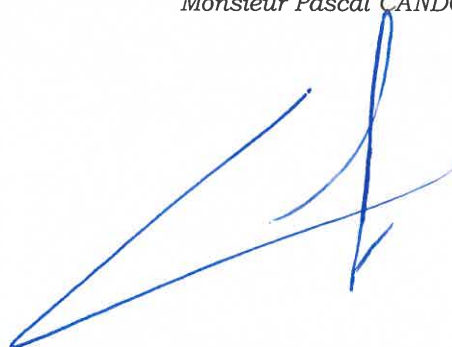
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Pascal CANDOTTO



A.C.A.

Société par actions simplifiée
326 avenue du Taillan
33320 EYSINES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société A.C.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

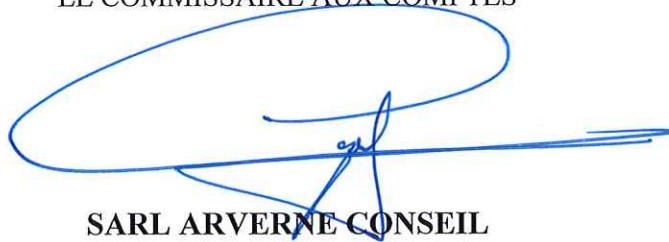
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 9 juin 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small, sharp hook.

SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric CUPIF

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement	23 891	45 661	67 431
	Frais de développement	607 979	774 172	656 064
	Concessions brevets droits similaires	6 351	3 641	8 727
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 293	93 683	100 902
	Autres immobilisations corporelles	556 001	515 436	572 171
	Immobilisations en cours	81 221		
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	3 927	3 927	3 927
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	111 046	61 046	61 046
Total de l'actif immobilisé		1 466 708	1 497 565	1 470 267
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours production (biens)	61 729		9 230
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	972 613	688 753	825 044
	Avances et Acomptes versés sur commandes	71 149	15 082	
	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés	511 223	505 575	641 586
	Autres créances	63 339	753 948	594 960
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	438 822	458 159	321 949
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	28 208	25 138	80 774
	Total de l'actif circulant	2 147 083	2 446 655	2 473 543
	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
	Primes de remboursement obligations			
	Ecart de conversion actif			
TOTAL ACTIF		3 613 791	3 944 220	3 943 810
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an		111 046	61 046	61 046
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	220 400	220 400	220 400
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...	1 034 465	1 034 465	1 034 465
	Ecart de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale	20 363	11 540	11 540
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	(489 654)	(657 287)	(760 316)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(307 462)	176 456	103 030
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	54 858	109 717	128 011
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	532 971	895 292	737 130
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 813 363	1 196 024	1 476 485
	Emprunts et dettes financières divers	32 687	368 362	91 953
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	396 376	352 644	1 333
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	473 638	799 118	1 018 518
	Dettes fiscales et sociales	308 757	227 305	315 344
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	678		
	Autres dettes	55 322	74 500	285 747
	Produits constatés d'avances		30 975	17 302
	Total des dettes	3 080 820	3 048 928	3 206 680
	Ecart de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	3 613 791	3 944 220	3 943 810
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(307 462,19)	176 456,23	103 029,53
(1) Dont dettes à moins d'un an		2 027 600	1 823 086	2 063 787
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq. et CCP		147	30	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	6 467 596	6 257 124	5 962 071
	Production vendue (Biens)	(286 008)	(224 476)	(218 311)
	Production vendue (Services)	2 072 970	2 044 913	2 316 064
	Montant net du chiffre d'affaires	8 254 558	8 077 562	8 059 824
	Production stockée	61 729	(9 230)	(53 029)
	Production immobilisée	87 716	166 557	161 114
	Subventions d'exploitation	450 364	249 527	42 417
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	46 386	67 031	84 779
	Autres produits	15	534	66
	Total des produits d'exploitation	8 900 768	8 551 981	8 295 172
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	5 791 579	4 976 165	4 495 100
	Variation de stock	(329 940)	143 839	412 219
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 745	(5 166)	(3 902)
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	1 897 892	1 710 742	1 961 101
	Impôts, taxes et versements assimilés	76 682	60 547	96 510
	Salaires et traitements	927 108	892 908	970 201
	Charges sociales du personnel	339 314	319 335	380 624
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	401 092	272 777	241 899
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations	71 843	50 609	62 081
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges	47 596	105	190
	Total des charges d'exploitation	9 225 911	8 421 863	8 616 024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(325 143)	130 118	(320 852)

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		(325 143)	130 118	(320 852)
Opéra-comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)			
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	14	20	20
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change	673	6 775	5 197
Total des produits financiers		687	6 796	5 217
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
	Intérêts et charges assimilées (4)	27 591	31 886	24 468
	Différences négatives de change	3 771	18 553	10 366
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		31 363	50 439	34 835
RESULTAT FINANCIER		(30 675)	(43 643)	(29 618)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(355 818)	86 475	(350 470)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	27 353		20 793
	Sur opérations en capital	54 858	97 177	58 584
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		82 211	97 177	79 377
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 695	100	44 579
	Sur opérations en capital	27 160	39 458	25 230
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		253	
Total des charges exceptionnelles		33 855	39 810	69 809
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		48 356	57 367	9 569
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(32 614)	(443 931)
TOTAL DES PRODUITS		8 983 666	8 655 954	8 379 766
TOTAL DES CHARGES		9 291 129	8 479 498	8 276 736
RESULTAT DE L'EXERCICE		(307 462)	176 456	103 030

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 613 791 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 983 666 euros** et un total **charges** de **9 291 129 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-307 462 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

Les travaux en cours de production sont comptabilisés selon la méthode du coût de production. La valorisation de la chaîne de production du JEEP a été revue suite à une année de mise en service pour être au plus près de la réalité.

Les véhicules de démonstration et de prêts étaient soit inscrits en immobilisations, soit détenus par l'intermédiaire de crédit-baux. En cas de vente cette année de ces véhicules, les produits ont été comptabilisés en chiffre d'affaires et non plus en produits exceptionnels (775). Les VNC de ces véhicules, ont été comptabilisés en 658 et non en 675. Lors de l'inventaire, les véhicules de démonstration et de prêts, destinés à être revendus, ont été inscrits en stock (avec dépréciation en fonction des cas) et non plus en immobilisations.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Evènement antérieur à l'exercice :

La SAS ACA est en litige sur un dysfonctionnement d'un véhicule. Le rapport d'expert judiciaire et le jugement du tribunal admettent un parfait fonctionnement du véhicule. La société a été condamnée par le TGI pour la non correspondance de la carte grise du véhicule. La société ACA a fait appel de cette décision qui est toujours en cours d'instruction. Le risque final estimé au 31/12/2020 étant faible, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes de la SAS ACA au 31/12/2020.

Subvention :

La SAS ACA a obtenu une aide financière de la région Nouvelle Aquitaine le 06/01/2020 de 530 442 € dans le cadre de son programme de recherche et développement. Cette aide couvre les dépenses engagées du 22/12/2018 au 18/11/2022. A ce titre il a été comptabilisé en produit 212 176 € au titre de l'exercice 2019. Le solde a été versé en 2020.

La SAS ACA a obtenu une nouvelle aide financière en 2020 de la région Nouvelle Aquitaine le 11/08/2020 de 100 000 € dans le cadre d'aides COVID.

Engagements :

Nantissement du fonds de commerce en garantie :

- d'un emprunt BNP de 310 500 € du 20/04/2011 ;
- d'un litige décrit au paragraphe événement antérieur à l'exercice à hauteur de 139 309,74 €.

Nantissement des crédits-baux des véhicules.

Garantie de prêt PGE par BPI conformément à la période COVID:

- prêt de 470 000 € auprès de la banque populaire,
- prêt de 170 000 € auprès de la BNP,
- prêt de 200 000 € auprès du LCL.

Attribution gratuite de 25 actions de la société ayant fait l'objet d'un rachat par la société dans le cadre du dispositif de l'article L225-208 du code de commerce :

Suite à l'AGE du 25/09/2020, la société ACA a racheté 25 actions à un associé sortant. Lors de l'AGE du 23/10/2020, la société ACA a attribuée à deux salariés les 25 actions gratuites dont l'acquisition définitive sera effective dans un délai de 38 mois conformément à l'article L225-197-1 I alinéa 12 du Code de commerce.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements pris en matière de pensions, complément de retraite :

Compte-tenu du "turn over" et de la faible ancienneté des salariés, l'engagement de retraite est non significatif pour l'année 2020.

Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune :

Suite à un acte du 31 décembre 2015, Monsieur Pascal CANDOTTO a abandonné son compte courant d'associé d'un montant de 500 000 €. Un acte d'abandon de compte courant avec une clause de retour à meilleure fortune a été signé en 2015 précisant que l'abandon deviendra définitif si les sommes ne sont pas remboursées avant le 31 décembre 2030.

Le retour à meilleure fortune pourra intervenir lorsque la société sera en mesure de justifier d'un exercice permettant de constater un résultat net d'un exercice N qui soit égal ou supérieur à 100 000 Euros.

A compter de cette constatation, le Créancier retrouvera son droit au recouvrement de sa créance, dans la limite de la somme de 500 000 Euros.

Cette réintégration sera enregistrée comptablement lors de l'exercice N+1 à hauteur de 25% de la part du résultat net de l'exercice N dépassant 100 000 Euros.

Ce droit au recouvrement comptable perdurera jusqu'à extinction complète de la dette.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 636 056		148 665		55 000	1 729 721
	Autres	32 632		6 980			39 612
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 668 688		155 645		55 000	1 769 333
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	292 406		28 982		42 305	279 083
	Instal., agencement, aménagement divers	664 566		92 468		3 767	753 266
	Matériel de transport	204 323		79 848		102 551	181 621
	Matériel de bureau, mobilier	82 595		4 640			87 235
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			81 221			81 221
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 243 890		287 159		148 623	1 382 426
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	3 927					3 927
	Prêts et autres immobilisations financières	61 046		50 000			111 046
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 973		50 000			114 973
TOTAL		2 977 551		492 804		203 623	3 266 733

Paragraphe pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	816 223	800 596	518 968	1 097 851
	Autres	28 991	7 622	3 352	33 261
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	845 215	808 217	522 319	1 131 112
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	198 723	29 818	25 752	202 790
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	273 913	311 092	273 913	311 092
	Matériel de transport	107 489	42 900	55 302	95 088
	Matériel de bureau, mobilier	54 646	59 942	54 646	59 942
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	634 771	443 753	409 612	668 912
TOTAL		1 479 986	1 251 970	931 931	1 800 024

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	46 386	71 843	46 386	71 843
	Sur comptes clients	4 223			4 223
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	50 609	71 843	46 386	76 066
TOTAL GENERAL		50 609	71 843	46 386	76 066
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			71 843	46 386	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	111 046	111 046	
	Clients douteux ou litigieux	4 433	4 433	
	Autres créances clients	511 014	511 014	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	395	395	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 520	12 520	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 404	3 404	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	47 020	47 020	
	Charges constatées d'avances	28 208	28 208	
TOTAL DES CREANCES		718 040	718 040	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	147	147		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 813 216	1 156 371	656 845	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	473 638	473 638		
	Personnel et comptes rattachés	87 708	87 708		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 469	133 469		
	Impôts sur les bénéfices	28 931	28 931		
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 832	34 832		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 817	23 817		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	678	678		
	Groupe et associés (2)	32 687	32 687		
	Autres dettes	55 322	55 322		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		2 684 445	2 027 600	656 845	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		840 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		221 025			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		83 513
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	42 703	42 703
Autres créances <i>FOURNISSEURS - AAE</i> <i>Autres charges . payer</i> <i>Pdts . recevoir</i>	28 290 6 549 5 972	40 810

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		200 829
Emprunts et dettes financières divers		2 847
<i>Associ's - Int'êts courus</i>	2 847	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 415
<i>Fourn Fact non Parvenues</i>	43 415	
Dettes fiscales et sociales		141 744
<i>Dettes prov pour cong's</i>	87 708	
<i>Charges sociales sur cong's . payer</i>	33 843	
<i>Imp^{ts} . payer</i>	20 193	
Autres dettes		12 822
<i>RRR à établir et avoirs à étab</i>	12 822	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			28 208	28 208
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				28 208

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	Paraphé pour les besoins d'identification ARVERNE CONSEIL	1 102,00	200,0000	220 400,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 102,00	200,0000	220 400,00

Annexe des comptes clos au 31/12/2020

Etat exprimé en euros

COVID-19

Annexe des comptes clos sur l'année 2020

L'émergence et l'expansion du coronavirus («COVID-2019») début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de la Chine mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 Décembre 2020.

Ce sont des éléments qui sont apparus depuis janvier 2020 au niveau mondial, mars 2020 au niveau national.

Nous avons procédé à une identification des potentiels impacts de l'évolution du coronavirus. Il n'est cependant pas, à ce jour, possible d'en déterminer les impacts chiffrés.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile la société considère avoir les moyens de poursuivre son activité sur l'année en cours et produira ses comptes en hypothèse de continuité d'exploitation.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Exonération des cotisations patronales COVID-19,
- Perception d'une subvention de la région (voir détail ci-dessus),
- Utilisation de prêts PGE (voir détail ci-dessus).

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	31/12/2019	%	%	31/12/2020	31/12/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 000	9 800	96,77	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	300		3,23					
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	9 300	9 800	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	9 300	9 800	100,00	100,00				

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 044 456	735 139	309 316	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	1 044 456	735 139	309 316	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux	61 729		61 729	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	61 729		61 729	
Production stockée (Total II + Total III)			61 729	

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL